

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Master Psychologie

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues et sciences humaines

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

Le master *Psychologie* complète la formation de psychologie offerte à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), ce qui permet, conformément à la loi du 25 juillet 1985, de revendiquer le titre de psychologue (les deux diplômes -licence et master- étant nécessaires et celui de master devant obligatoirement inclure un stage « professionnalisant » d'au moins 500 heures). Deux spécialités de master sont offertes : *Psychologie des perturbations cognitives : cliniques de l'enfant et de l'adulte* (PPC) ; *Insertion et risques psycho-sociaux : approche psycho-sociale et contexte économique* (IRPS), la spécialisation vers l'une ou l'autre se réalisant à l'issue d'une première année commune.

Structurée en 4 semestres de 30 crédits européens (ECTS), cette formation, dispensée uniquement en présentiel à Reims, est construite de façon à fournir en première année de master (M1) un socle commun de connaissances suffisamment large pour que l'orientation en deuxième année (M2) soit aisément réalisable aussi bien en psychologie que vers d'autres spécialités offertes à l'URCA. La partie commune du M1 (30 % des enseignements) est complétée par des enseignements de différenciation que l'étudiant peut choisir et combiner à son gré, en fonction de ses objectifs ultérieurs.

Dans la mesure où l'accent est mis sur la formation à et par la recherche, les contenus proposés remplissent les objectifs nécessaires à une poursuite en doctorat dans le domaine et/ou à la pratique professionnelle de psychologue spécialisé dans le champ du travail ou de la neuropsychologie clinique.

## Analyse

### Objectifs

Les objectifs de la formation, très clairement définis, sont de fournir les pré-requis théoriques et méthodologiques nécessaires à l'activité de psychologue engagé dans une pratique professionnelle dans le monde socio-professionnel et dans une poursuite en doctorat. C'est ainsi que l'importance accordée à l'approche hypothético-déductive fournit les compétences transversales attendues aussi bien sur le volet recherche que sur le volet professionnel : expression orale en français et en anglais, analyse critique de la littérature, élaboration d'une question de recherche fondamentale ou appliquée, recueil et traitement statistique des données, rédaction de mémoires et rapports.

Les compétences plus spécifiques relèvent de celles attendues dans chacune des spécialités, construites de façon parallèle. En M2 PPC l'accent est mis sur l'approche psychopathologique et neuropsychologique. Le M2 IRPS est centré sur le monde du travail (risques psycho-sociaux, insertion ou reconversion professionnelle).

La formation ouvre ainsi des débouchés professionnels vers la recherche (ingénieur d'études, chargé d'études, enseignant-chercheur, chercheur) ou la pratique de psychologue dans les domaines de la santé ou de l'entreprise.

### Organisation

Quatre semestres de 30 ECTS composent la formation. Ils se répartissent en 5 unités d'enseignements (UE) de 6 crédits européens (ECTS) chacune pendant les trois premiers semestres. Le semestre 4 comprend 2 UE de 12 ECTS. Les 6 ECTS restants sont affectés à l'UE stage de recherche pour la spécialité IRPS (en spécialité PPC cette UE, créditée de 5 ECTS seulement, est complétée par une UE de projet tuteuré de 1 ECTS).

La formation prévoit une première année indifférenciée donnant accès aux deux spécialités mixtes de M2. La structuration de la première année est suffisamment souple (contenus à choix dans certaines UE pour que l'étudiant puisse s'engager en M1 dans des choix sous-disciplinaires plus marqués ou se donner l'opportunité d'élargir ses champs de connaissances, ce qui permet d'individualiser la formation. Quels que soient les choix, dans chacune des spécialités, un stage professionnel obligatoire à réaliser chaque année (200 heures en M1 ; 500 heures en M2) auquel s'ajoute un stage obligatoire de recherche en M2 (200 heures). Le dernier semestre de la formation, ne comprenant pas d'enseignements fondamentaux, peut ainsi être totalement dédié à la mise en pratique professionnelle de la recherche d'une part, de la pratique d'autre part.

### Positionnement dans l'environnement

La formation est adossée à l'équipe d'accueil Cognition, Santé, Socialisation (C2S) composée de l'ensemble des enseignants-chercheurs (E-C) de la discipline et de quelques E-C de médecine. Cette équipe d'accueil est rattachée à l'école doctorale *Sciences humaines et sociales*. C'est auprès des E-C de cette équipe d'accueil que se réalisent le travail de recherche (en M1 et M2) de chaque étudiant et le stage de recherche de M2.

L'insertion dans le tissu socio-économique local est réalisée par des partenariats avec diverses structures dans le secteur de la santé (par exemple Centre Hospitalier Universitaire de Reims, Etablissement Public de Santé Départemental de la Marne) et d'entreprises privées ou publiques (par ex. GRETA, AFPA, CIO). Elle se traduit par l'intervention de professionnels issus de ces structures, par l'accueil d'étudiants, par la réalisation de recherches collaboratives.

L'ouverture de cette mention est assez récente (2004). Unique dans la région Champagne-Ardenne, elle peut être en concurrence avec celles d'universités proches (Metz-Nancy, Amiens, Strasbourg, Paris, Lille) mais elle offre des atouts qui la rendent attractive : une première année commune aux deux spécialités proposées, une formation à la pratique professionnelle et à la recherche, quelle que soit la spécialité ; l'enseignement de pratiques professionnelles novatrices (réhabilitation psychosociale, remédiation cognitive dans une spécialité ; prise en compte des lois sociales récentes pour élargir les champs d'intervention aux risques psycho-sociaux, dans l'autre).

Au niveau national, la formation revendique l'originalité de ses spécialités de M2, conçues de façon à répondre aux offres des milieux professionnels visés. La spécialité PPC est la deuxième ouverte en France, après celle de l'Université de Provence (Aix-Marseille Université). La spécialité IRPS est la seule qui propose une double approche en insertion et risques psycho-sociaux au niveau national, approche proposée également par de nombreux diplômes d'université (DU) qui cependant ne donnent pas accès au titre protégé de psychologue.

Il ne semble pas y avoir de collaborations avec les universités françaises proches. On note toutefois une collaboration au niveau du doctorat avec une des universités belges voisines (Université de Mons).

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprenant 16 E-C (5 professeurs des universités ; 11 maîtres de conférences) et 2 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), est structurée autour de 3 responsables : une responsable de la mention également responsable du M2 de l'une des spécialités, une responsable du M2 de l'autre spécialité et une responsable du M1 commun aux deux spécialités. Une cinquantaine d'intervenants extérieurs professionnels auxquels s'ajoutent 3 professeurs-associés (PAST) à mi-temps, contribuent aussi à la formation pour environ 14 % en M1, 39 % en M2 IRPS et 77 % en M2 PPC. Ces derniers sont, pour la plupart, des psychologues insérés dans des structures correspondant aux champs d'activité visés par les deux spécialités de la formation. Quelques-uns sont consultants indépendants ou de grandes entreprises. Notons que dans l'une des spécialités, un des PAST est chargé de coordonner les enseignements d'une partie des intervenants extérieurs.

Cette présence importante de professionnels favorise la création d'un futur réseau de professionnels pour les étudiants, notamment au niveau régional. L'encadrement semble donc solide, même si le dossier évoque la possibilité de le renforcer par le recrutement d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les risques psychosociaux et la psychopathologie de l'enfant.

La quasi-totalité des E-C statutaires relève de la section 16 du Conseil National des Universités (CNU), qui est celle de la psychologie. Les autres relèvent de sections en lien direct avec la formation.

### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs en M1 varient entre 38 et 50 depuis la rentrée 2011. Le taux de ces étudiants admis dans le M2 (quelle que soit la spécialité) varie entre 29 % et 56 %. Si l'on distingue les spécialités, les taux d'admis varient entre 18 % et 59 % pour l'une (PPC) et entre 8 % et 26 % pour l'autre (IRPS). En M2, à ces admis issus du M1, s'ajoutent des étudiants provenant d'autres universités, la capacité d'accueil étant fixée à 24 pour PPC et 15 pour IRPS. L'effectif total réel a connu un léger fléchissement en 2013 (marqué également en M1) corrigé par la suite, sauf dans la spécialité IRPS où les raisons de ce phénomène ne sont pas explicitées.

Les taux de réussite en M1 sont satisfaisants bien qu'on note une légère diminution depuis 2012, diminution expliquée par le choix des étudiants de valider le M1 en deux ans pour mieux se préparer à la sélection en M2 et par le nombre croissant d'étudiants salariés. En M2, les taux de réussite présentés dans le document sont de 100 % ou s'en approchent (95 %) sauf en IRPS qui a connu un fléchissement en 2013 et 2014 (75 % et 79 % respectivement) avant de retrouver le maximum en 2015.

Le suivi d'insertion des étudiants est réalisé d'une part par l'OSIPE, d'autre part par les responsables des spécialités. Les taux d'insertion, déjà très bons à 6 mois (80 % en moyenne) atteignent 100 % à 12 mois et 18 mois. Les poursuites d'études en doctorat sont rares (1 ou 2 étudiants selon les années) et concernent uniquement des étudiants issus de la spécialité PPC. Les emplois correspondent aux objectifs de la formation et au niveau de qualification.

### Place de la recherche

La recherche occupe une place importante dans la formation.

Le laboratoire d'adossment (C2S), est structuré en deux axes de recherche, chacun correspondant à l'une des spécialités et dirigé par la responsable de la spécialité correspondante (axe socialisation et conduites, axe cognition, émotion, vulnérabilité). Il est le lieu d'accueil du stage de recherche obligatoire en M2.

Les différents thèmes abordés dans les deux axes font l'objet de travaux qui alimentent les contenus d'enseignements et fournissent les questions de recherche aux étudiants, dont l'emploi du temps permet d'assister aussi aux séminaires. Quelques étudiants poursuivent en thèse à l'issue du M2 ou en reprise d'études (entre 1 et 2 selon les années), et la valident en 4 ( $\pm$  1) ans, le plus souvent à l'URCA et parfois dans une autre université.

Le point qui doit être nettement amélioré est l'encadrement de la poursuite en doctorat : plusieurs candidatures sont actuellement refusées pour des défaillances dans l'encadrement ou l'absence de possibilités de financement.

### Place de la professionnalisation

La validation du master étant l'une des conditions pour faire usage du titre de psychologue, la professionnalisation occupe une place centrale dans la formation. Déjà amorcée en licence, elle s'amplifie sous diverses formes : enseignements centrés sur les compétences identifiées par la profession, qu'elles soient transversales (par exemple techniques d'entretien) ou spécifiques (par exemple techniques d'évaluation clinique, techniques d'insertion professionnelle) ; taux élevé d'interventions de professionnels (en moyenne 57,5 %) ; stage « professionnalisant » de 500 heures répondant aux prescriptions juridiques (arrêté du 19 mai 2006) ; observation *in situ* des professionnels.

Les fiches RNCP des deux spécialités sont dans l'ensemble complètes et claires. Celle de IRPS gagnerait toutefois à étoffer le cadre 6 (secteurs d'activité ou types d'emplois) et à terminer le tableau 7 (modalités d'accès à la certification).

### Place des projets et des stages

Les stages occupent une place importante à la fois par le volume horaire qu'ils représentent (200 heures en M1, 500 heures en M2 auxquels s'ajoutent 200 heures de stage recherche) et la délivrance d'ECTS. Ils font l'objet d'une convention décrivant les modalités d'encadrement et de validation, et donnent lieu à la rédaction d'un rapport et une soutenance orale en conformité avec les exigences de l'arrêté du 19 mai 2016. Les modalités et objectifs de ces stages sont clairement présentés dans le document. Le jury qui évalue les rapports de stage est constitué en M1 de trois enseignants-chercheurs et en M2 par le maître de stage, le praticien référent et un deuxième E-C désigné par les responsables des deux spécialités.

A ces stages s'ajoute, en M1, une formation dédiée à l'aide à l'insertion professionnelle : aide à la rédaction de CV, réflexions sur les débouchés professionnels. Un carnet individuel de suivi de stage résume les stages réalisés, les appréciations des encadrants, les volumes horaires et doit être fourni à l'appui de la soutenance du rapport de stage. Notons que le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) contribue à la transmission des offres de stages aux responsables de la formation.

Place de l'international
<p>L'international a une place modeste dans la formation. Toutefois, si aucune mobilité sortante n'est rapportée, une vingtaine de mobilités entrantes est recensée dans la période contractuelle (sept pour la Roumanie, six Espagne, cinq Brésil, deux Canada, une Allemagne, une Italie). Récemment, un E-C de Roumanie a été accueilli pendant un semestre. Des enseignements obligatoires d'anglais sont prévus en M1 et M2 mais les enseignements de spécialité sont réalisés essentiellement en français sauf un des cours du M2 IRPS assuré en anglais. Toutefois, le départ de l'E-C a interrompu cette initiative à la dernière rentrée.</p> <p>La faiblesse de cet aspect de la formation fait l'objet d'une analyse lucide et de propositions d'amélioration qu'il conviendrait de pouvoir mettre en œuvre.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les étudiants accueillis en M1 doivent être titulaires d'une licence quel que soit son mode de validation (validation directe ou par acquis de l'expérience (VAE)). Il conviendrait toutefois, compte tenu de la loi sur le titre de psychologue, de préciser clairement qu'il s'agit bien d'une licence de psychologie. Rien n'est dit sur l'accès en master à l'issue d'une validation d'études supérieures (VES). L'accès en M2 est soumis à une sélection ajustée aux capacités d'accueil : 15 en IRPS, 30 en PPC, l'effectif maximal incluant à la fois les étudiants en formation initiale et ceux en reprise d'études, ces derniers pouvant représenter 20 % de l'effectif. Entre 33 % et 45 % des étudiants admis en M2 proviennent du M1 local. Les modalités de recrutement sont clairement présentées. Celui-ci se fait en deux temps : examen de dossier suivi ou pas d'entretien devant un jury mixte (universitaires et professionnels).</p> <p>La présentation de l'origine des étudiants de M1 en fonction du type de baccalauréat obtenu permet de confirmer le phénomène observé en licence. Les étudiants les plus nombreux sont titulaires d'un bac S (entre 33 % et 50 % selon les années), puis ES (entre 18 % et 25 %) puis L (entre 15 % et 18 %). Les autres baccalauréats (STG, Techno) ne sont pas représentés sinon de façon marginale. Les étudiants étrangers représentent entre 5 % et 10 % de l'effectif.</p> <p>Les étudiants de M1 devant être titulaires d'une licence de psychologie, aucun dispositif de mise à niveau n'est nécessaire. Si le caractère encore général du M1 permet d'élargir les possibilités d'orientation en M2 (localement ou dans d'autres universités), il conviendrait toutefois d'accompagner plus activement les étudiants dans leurs choix ultérieurs.</p> <p>L'effort d'ouverture est matérialisé aussi par un partenariat avec l'UFR de Droit et de Sciences Politiques sous la forme de suivis réciproques d'enseignements entre ce master mention « Psychologie » et le master mention « Droit Pénal, Sciences Criminelles et Criminologie Appliquée ». Le diplôme d'université <i>DU Suivi et probation des personnes placées sous main de justice</i> est une opportunité de formation complémentaire offerte aux titulaires du master de psychologie.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les éléments fournis sur ce point reposent sur une enquête réalisée par les responsables du master et de la licence auprès des E-C de chacune des mentions.</p> <p>L'enseignement, réalisé uniquement en présentiel, se répartit entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) dans des proportions plutôt en faveur des CM (entre 51 % et 56 % selon l'année et la spécialité). Le nombre d'étudiants en formation continue est faible (un par an en moyenne), ces derniers bénéficiant de quelques aménagements (dispense d'assiduité et de contrôles continus). Les demandes de VAE sont très rares et sont examinées selon les modalités réglementaires.</p> <p>L'enseignement de l'anglais est prévu dans les deux années de la formation, sous forme de TD insistant sur la pratique orale.</p> <p>Les technologies numériques sont utilisées essentiellement dans le cadre d'accès aux cours et aux documents d'accompagnement, pour la recherche bibliographique, la rédaction de rapports, le traitement de données ... Cet usage est plus marqué en M1 qu'en M2 et plus dans la spécialité PPC que la spécialité IRPS. Des modalités pédagogiques nouvelles (apprentissage par problèmes, pédagogie inversée, jeux intelligents) sont proposées selon des proportions variables. Elles font l'objet d'une description détaillée.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation sont communiquées aux étudiants en début d'année. Les contrôles se font surtout en continu (80 % en M1 et 60 % ou 70 % selon la spécialité), et en examen terminal. Les modalités des contrôles continus sont variées tant dans leur format (sur table, sur ordinateur, exposé, fiche de lecture ...) que dans leur contenu (question de cours, étude de cas, dossier ...). Un travail de réflexion est amorcé pour améliorer la répartition de la charge de travail des étudiants de M1, qu'ils jugent trop lourde en raison du taux important de contrôles continus. Les règles de délivrance des ECTS (compensation, capitalisation) et du diplôme sont clairement exposées dans le document. L'étudiant peut demander de ne pas bénéficier de la compensation en session 1 pour repasser l'examen en session 2. Trois jurys (un par année et par spécialité) dont la composition est explicitée, se réunissent à l'issue de chaque session d'examens et de chaque année.</p>

<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences fait l'objet d'une attention particulière. Outre l'annexe descriptive (ou supplément) au diplôme, très complète, un livret de stage accompagnant l'étudiant tout au long de la formation est mis en place. En M2 IRPS, un portefeuille de compétences est délivré pour évaluation par le PAST en charge de ce volet de la formation. Il reste à mettre en place un vrai suivi des compétences en M1.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Le suivi des diplômés est réalisé par l'OSIPE et par les responsables de spécialité. Les données sont recueillies par voie électronique à 6 mois et 30 mois par l'OSIPE et à 6 mois et 18 mois par les responsables de spécialité. Par ailleurs, des liens avec les anciens étudiants regroupés en associations, permettent de garder le contact et de suivre l'évolution professionnelle. Globalement, les annexes fournies témoignent d'un réel suivi des diplômés.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Un conseil de perfectionnement est mis en place depuis 2013. Il inclut des E-C de l'équipe pédagogique, des représentants étudiants en cours de formation, des représentants étudiants issus de la formation, des représentants du monde professionnel hors équipe pédagogique en lien ou non avec la formation, un représentant du personnel administratif. Les réunions de ce conseil, annuelles, font l'objet d'un compte rendu et d'un relevé de conclusions. Les évolutions de la formation consécutives à ces réunions, reportées dans le document, témoignent de l'efficacité de cette pratique.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée par l'OSIPE et par les responsables de spécialité par un questionnaire élaboré conjointement. Par ailleurs, chaque E-C peut demander une évaluation sur l'enseignement dont il est responsable.</p> <p>Ces autoévaluations, qui ont déjà contribué à l'évolution de la formation au cours du dernier contrat, ont fourni des indications qui orienteront le projet pédagogique du prochain. Quatre parcours sont prévus avec des mutualisations avec d'autres UFR locales (Droit et Science Politique ; Sciences Exactes et Naturelles). Des collaborations avec l'université de Mons sont à l'étude.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Le caractère réellement mixte de la formation (recherche et professionnelle).
- La cohérence interne de la formation.
- Le suivi des étudiants.
- La place des professionnels.
- Les procédures d'autoévaluation.
- L'implication de l'équipe pédagogique.
- Le taux d'insertion professionnelle.
- La qualité du dossier.

### Points faibles :

- La déperdition des étudiants locaux entre le M1 et le M2 incompréhensible compte tenu de tous les efforts d'accompagnement.
- La modestie des échanges internationaux.
- Le très faible nombre de poursuites en doctorat.

### Avis global et recommandations :

La cohérence de la formation et l'investissement de l'équipe pédagogique sont à souligner tout comme l'accompagnement des étudiants. Il conviendrait cependant de chercher la cause de la perte des effectifs entre la première et la seconde année. Les propositions de réajustement répertoriées dans le bilan sont celles que l'on pourrait recommander.

Par ailleurs, la formation devrait se soucier d'encourager les poursuites d'études au niveau doctoral, notamment par le renforcement de l'encadrement de thèses et par la recherche de nouvelles sources de financement (de type Conventions Industrielles de Formation par la REcherche, CIFRE). Elle devrait également réfléchir à son ouverture sur l'international, notamment en permettant aux étudiants de bénéficier de séjours à l'étranger actuellement inexistantes et en développant des collaborations avec des institutions étrangères (par exemple les universités belges à proximité).

Enfin, dans son ensemble (licence + master), la psychologie fournit, avec la licence de psychologie, 40 % des effectifs du champ *Arts, lettres, langues et sciences humaines* en incluant les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* MEEF (48 % si ceux-ci n'étaient pas inclus) alors que le taux d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents est de 14 % pour l'ensemble du champ. Il s'agit là d'une anomalie patente que l'établissement devrait traiter.



# Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

***Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne***

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

**À**

**Monsieur Michel COSNARD  
Président du Hcéres**

**Objet : Retour sur le rapport d'évaluation du master *Psychologie***

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

## Commentaires du responsable de la formation :

Nous remercions les experts pour leur travail qui permet de pointer les améliorations vers lesquelles nous devons tendre pour faire progresser le fonctionnement de la mention de master de psychologie.

### **Concernant la 1<sup>ère</sup> année de master**

Les experts soulignent la nécessité d'améliorer le suivi de compétences. Un suivi de compétences, par le biais notamment d'un portefeuille de compétences, sera mis en place pour la prochaine accréditation de la mention de master qui prévoit des parcours spécifiques dès la 1<sup>ère</sup> année et des parcours cohérents sur les deux années de la mention. Cela facilitera grandement la mise en place d'un suivi de compétences à l'aide d'un portefeuille accompagné de la poursuite du carnet de suivi de stage.

Les experts soulignent, à juste titre, la déperdition des étudiant.e.s locaux à l'issue du M1 (taux de passage des étudiant.e.s locaux du M1 vers les deux spécialités de M2) : en effet, sur la mention de master actuelle ce taux est relativement faible et s'explique en partie par le choix d'une partie de nos étudiant.e.s locaux de diversifier leur choix de formation vers d'autres types de spécialités de master d'autres universités. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons renforcer notre offre de formation en la diversifiant et en proposant davantage de parcours de master qui répondront aux demandes d'orientation clinique diversifiée (neuropsychologie adulte et enfant, psychothérapies, psychologie légale). Nous avons, depuis la rentrée universitaire 2016, mis en place un tutorat assuré par les étudiant.e.s des deux spécialités de M2 à l'attention des étudiant.e.s de M1.

La place de l'international doit être renforcée dans l'offre de formation en master. La mise en place d'une forte collaboration, au niveau doctoral, avec l'université de Mons (Belgique) nous permet d'envisager la mise en place de ce partenariat au niveau master.

Les experts soulignent à plusieurs reprises l'encadrement de la poursuite en doctorat et notamment le faible nombre de poursuite d'études en doctorat que nous avons expliqué par le faible nombre de support d'allocation doctorale. Au cours des dernières années, nous avons travaillé à obtenir des supports multiples d'allocation doctorale (allocation CIFRE, allocation en co-tutelle internationale). Les efforts seront poursuivis dans ce sens en lien avec la direction de la recherche.

### **Concernant le Master 2 « Insertion et Risques PsychoSociaux »**

Les experts souhaitent davantage d'informations sur les secteurs d'activités ou types d'emploi, nous pouvons mentionner que le Master « Insertion et Risques PsychoSociaux » conduit à des emplois très variés et polyvalents au sein de petites et moyennes structures : entreprises, associations, cabinets de consultants...

L'objectif du diplôme est de former des conseillers – ingénieurs ou consultants en psychologie des organisations-, capables d'appliquer l'ensemble des savoirs et savoir-faire de la psychologie dans divers secteurs de l'économie :

- ✓ Insertion professionnelle : suivi de l'insertion et de la réinsertion de publics en difficulté (bénéficiaires de minima sociaux, anciens prisonniers, prostituées, handicapés...)
- ✓ Sélection, recrutement et bilans de compétences
- ✓ Formation, prévention et suivi des personnels rencontrant des risques psychosociaux
- ✓ Mise en place de plans de formation
- ✓ Gestion de personnels dans des entreprises en mutation : restructuration, objectifs de qualité, audit social
- ✓ Études de marché.